

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 16.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	GEL.
6 heures.	d. au		27 pou.		
du mat.	dessus	deg.	lig.		
	de 0.				
Midi....	12 h. au	85 deg.	27 pou.	Sud.	soleil.
	dessus		6 ign.		
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.	Age.	
7 h.	11 h.	4 h.			
4 m.	44 m. 57 s.	25 m.	Dernier quart.	29	

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 16 novembre 1838.

RÉFORME ÉLECTORALE.

Un exemplaire de la pétition demandant la réforme électorale est déposé dans les bureaux du Censeur, où les citoyens peuvent venir signer.

La loi électorale est vivement attaquée, les partisans de la réforme lui portent de terribles coups; la discussion des pétitions réformistes achèvera de la discréditer, et lui ôtera toute force morale dans le pays.

Il est utile dans ce moment de rappeler dans quelles circonstances elle a été discutée et votée.

L'émotion des 14 et 15 février avait jeté le pays dans l'anxiété: au dedans tout était en question, au dehors rien n'était assuré; la France était menacée d'une guerre extérieure, et partout on voulait en finir avec le provisoire.

La chambre du double vote, fatiguée et harassée, ne paraissait pas pouvoir continuer sa mission; l'opinion publique s'élevait contre les tendances gouvernementales. Au milieu de cet état de choses que fit-on? On demanda la dissolution de la chambre; cette dissolution fut promise par M. Laffitte.

C'est au milieu de toutes ces complications que le projet de loi sur les élections fut présenté; la discussion fut sacrifiée, les principes les plus importants ne furent pas même discutés; les déterminations les plus graves furent prises avec une légèreté incroyable; il semblait qu'on ne pouvait trop se hâter.

Qu'on lise avec soin les discussions des deux chambres, et l'on se convaincra de la véracité de nos assertions. L'opposition elle-même se laissa aller à la précipitation; elle avait confiance dans l'avenir, dans le bon sens des électeurs nouveaux; elle croyait que le système de la Restauration en matière d'élections était à jamais vaincu; confiante dans les hommes, elle transigea avec les principes.

Ainsi M. Mauguin déclara qu'il croyait qu'il était suffisant de descendre le cens à 200 francs, cette base fut acceptée. Ceci prouve encore que les principes seuls ont force et valeur en politique. Etablir le cens à 200 francs, ce n'était pas modifier la situation, c'était continuer le passé. Dieu sait avec quelle force on nous y a ramenés.

La loi électorale votée, le ministère Laffitte fut renversé; le parti réactionnaire plaça Casimir Périer à la tête du cabinet, et le système du 13 mars fut fondé. Les élections se firent sous son influence.

La corruption a repris ses anciennes allures; le ministère Villèle a été dépassé; les maximes gouvernementales de MM. de Conny et de Bonald ont été remises en honneur.

La loi de 1831, votée à la hâte par une chambre élue par le double vote, au milieu de l'agitation générale des esprits, a donc manqué essentiellement le but que doit atteindre toute bonne loi électorale.

AFFAIRES DE LA BELGIQUE.

Les nouvelles qui nous arrivent de la Belgique sont graves. Le roi des Belges a pris en face de l'Europe l'engagement solennel de défendre avec persévérance et courage les intérêts du pays qu'il gouverne. Au nombre de ces in-

térêts se trouve placée avant tout la question de territoire. Pour être fidèle à ses engagements, il faut donc qu'il repousse par la force toute entreprise de la Hollande sur le Luxembourg et le Limbourg; il faut qu'il défende pied à pied ces contrées qui, depuis la révolution belge, ont fait cause commune avec son royaume. — Si nous sommes bien renseignés, la conférence de Londres a décidé qu'il y avait lieu à exécuter le traité du 15 novembre 1831; ce traité accorde à Guillaume de Hollande la possession du Luxembourg et du Limbourg. On le voit, la question belge va présenter de nouvelles complications. Si la guerre éclate entre la Hollande et la Belgique, que ferons-nous? — Soutiendrons-nous Léopold ou Guillaume? On rougit d'avoir à se poser une pareille question; pourtant, au point où nous sommes arrivés, il est difficile de savoir quelle conduite tiendra le cabinet des Tuileries.

Nous recevons à l'instant le discours d'ouverture prononcé, à une heure et demie, par le roi des Belges, dans la séance royale de la chambre des députés de Belgique du 13 novembre. L'heure avancée ne nous permet de citer que ce qui a rapport à la politique étrangère.

Messieurs, dit le roi en commençant son discours, les relations de bonne amitié que j'ai établies avec les puissances continuent à subsister; des traités de commerce et de navigation ont été conclus avec la France et la Porte-Ottomane. Des négociations sont ouvertes avec d'autres puissances dans le même but; nous en attendons également un résultat favorable.

Nos différends avec la Hollande ne sont point encore arrangés; les droits et les intérêts du pays sont la règle unique de ma politique. Ils ont été traités avec le soin qu'exige leur importance; ils seront défendus avec persévérance et courage. (Applaudissements prolongés et cris de vive le roi!)

Et plus loin :

Des dépenses extraordinaires, considérables devront continuer à grever le pays pour conserver nos forces militaires sur un pied convenable. Cependant, Messieurs, il ne vous est proposé pour le moment aucune charge nouvelle.

Rien n'est changé dans la force numérique et la position de l'armée qui menace notre frontière du Nord; l'état de notre armée doit aussi demeurer le même.

Mon gouvernement a fait usage de la loi du 25 mai dernier, par laquelle il était autorisé à contracter l'emprunt pour la continuation des travaux du chemin de fer. Cet emprunt, conclu à un taux favorable, a consolidé le crédit national et raffermi la confiance publique.

On nous adresse par la voie de Londres quelques détails assez importants sur la position actuelle des affaires hollandaises.

Il y a à peu près quinze jours, les représentants des cinq puissances ont décidé, par un vote qui, à quelques conditions près, a été unanime, que la Belgique devait être sommée d'adhérer au traité du 15 novembre 1831; les modifications suivantes ont été convenues, et l'on remarquera qu'elles ne renferment aucun changement relatif à la répartition territoriale :

1^o Quelques changements dans le règlement prescrit par le traité pour la navigation de l'Escaut par les bâtiments belges. Cette modification est relative seulement au pilotage, et elle n'est pas d'une grande importance.

fernal projet ayant bientôt transpiré, le peuple frémit d'horreur et d'indignation, et les patriotes, la plupart licenciés de l'armée, ne songèrent plus qu'aux moyens de détourner le coup fatal qui menaçait Varsovie. Les conjurés, voulant avant tout s'assurer de la coopération du peuple de Varsovie, jetèrent les yeux sur Kilinski, idole de la bourgeoisie, et leur confiance ne pouvait être mieux placée.

Kilinski brûlait depuis long-temps du désir de venger sa patrie opprimée, et il avait donné plus d'une fois des preuves d'un patriotisme ardent qui allait jusqu'à l'imprudence. Les chefs de l'insurrection à Cracovie avaient fait parvenir secrètement au conseil municipal de Varsovie un manifeste qui faisait un appel au patriotisme des habitants de la capitale; ce manifeste fut lu à haute voix dans le conseil. A la lecture d'un acte aussi important, la crainte et la défiance étouffèrent les sympathies du cœur, et personne n'osait élever la voix; Kilinski seul prit la parole, et déclara qu'on devait à l'instant même répondre à l'appel de Kosciuszko. Les timides collègues de Kilinski taxèrent d'imprudence son généreux élan; mais le secret de cette scène fut cependant religieusement gardé : au milieu de la corruption organisée par la Russie, ce fait témoigne de la probité de la bourgeoisie polonaise.

Igelstrom cherchait à contremain le vrai complot par des conspirations factices, et Kilinski, en tombant dans le piège, faillit devenir la victime de son courage. Il reçut les ouvertures d'une conspiration simulée, et assistant à une séance secrète, il n'hésita pas à promettre son appui. Le lendemain, un officier russe lui commanda de se rendre auprès d'Igelstrom, et Kilinski n'eut que le temps de se munir d'un poignard. Igelstrom l'apostropha en termes injurieux, et lui rappela dans tous les détails ce qu'il a fait et dit la veille. Dans une position aussi critique, Kilinski ne se déconcerta pas; il avoua avoir trempé dans le complot, mais il déclara en même temps ne l'avoir fait que par ordre de l'ambassadeur lui-même. Le Russe étonné lui demanda l'explication de cette énigme, et Kilinski lui rappela que trois jours auparavant il a enjoint au conseil municipal de rechercher les conspirateurs, en le rendant responsable de tous les désordres qui pourraient survenir. « En ma qualité de membre du conseil municipal, continue Kilinski, j'ai pensé que le meilleur moyen de déjouer les complots était de conspirer moi-même. » Igelstrom tomba dans ses propres filets, et accabla Ki-

2^o La seule modification qui ait encore été introduite au traité de novembre 1831 est relative à la répartition entre la Belgique et la Hollande de la dette unie du royaume des Pays-Bas. Cette modification est importante, et il paraît que la Hollande a annoncé qu'elle était prête à s'y soumettre.

On se rappelle que, par le premier traité, la Belgique devait avoir sur la dette unie une charge annuelle de 8,400,000 florins. Cette somme est réduite maintenant de 3,400,000 fl. à 3,500,000 fr.; en sorte que la charge annuelle de la Belgique ne se sera plus que de 5,000,000 de florins.

Telles sont les conditions par lesquelles les représentants des cinq puissances avaient terminé, il y a quinze jours, cette négociation. Mais tout-à-coup le comte Sébastiani a cru, avant d'y mettre sa signature, devoir en référer à sa cour, et demander des instructions sur quelques points. Aucune réponse n'est encore arrivée, et il est probable que le gouvernement français a envoyé au gouvernement de Bruxelles la note de M. Sébastiani.

Nous ne pouvons pas tarder à savoir ce que les cabinets des Tuileries et de Laeken ont conclu sur la décision de la conférence; car on recevra probablement ce soir le discours du roi des Belges à l'ouverture des chambres législatives, et le ton de S. M. indiquera la tournure qu'auront prise les négociations.

On assure que, pendant son dernier séjour à Paris, le roi Léopold a représenté à Louis-Philippe combien la décision de la conférence susciterait d'embarras à son gouvernement si elle était publiée au moment même de l'ouverture de la session. Le roi des Belges aurait demandé un nouveau délai, afin de préparer les esprits de son peuple à un résultat aussi déplorable. Ces remontrances ont été soutenues par le comte Molé. Le roi des Français aurait envoyé de nouvelles instructions à son ambassadeur à Londres.

En conséquence, on pourrait regarder la décision de la conférence comme ajournée indéfiniment.

QUESTION BELGE.

Que veut le roi de Hollande? L'exécution entière du traité du 15 novembre. La conférence ne lui accorde plus, en 1838, qu'une partie de la somme qu'elle avait déterminée en 1831 pour le paiement de la dette commune.

Que veulent les Belges? L'indépendance effective de leur pays et l'intégrité de son territoire. La conférence, qui a reconnu l'injustice de ses décisions il y a sept ans sur la question financière, ne veut rien changer à la délimitation territoriale que les Belges repoussent aujourd'hui comme le roi de Hollande l'avait repoussée jusqu'à présent.

La Belgique, ne voyant dans le traité à intervenir avec la Hollande qu'une question de justice et d'honneur, refuse positivement de se soumettre au traité déchu des vingt-quatre articles. Elle ne se reconnaît débitrice que de la moitié de la dette réellement contractée en commun pendant sa réunion avec la Hollande, rejette avec indignation toute cession de territoire et demande la navigation entièrement libre de l'Escaut. Mais, en récompense, elle consent à payer une indemnité en argent pour les provinces contestées.

Elle offre donc à ses voisins, tant pour cette indemnité que pour sa part de la dette, une somme capitalisée qui, efficacement et tout d'un coup, les aidera à sortir des difficultés toujours croissantes de position où les entraîne leur énorme déficit.

KILINSKI LE CORDONNIER.

Dans l'insurrection nationale de 1794, une sainte indignation armait tous les bras; le cœur d'un peuple entier battait aux mots sacrés d'honneur et de patrie. Au milieu de cet élan sublime surgirent des hommes d'élite dont le souvenir vivra aussi long-temps que celui de la Pologne. Kosciuszko, dont le nom est populaire dans toute l'Europe, fut la première illustration de cette grande et belle révolution. Une gloire plus modeste réclame une place près de la sienne : nous voulons parler de Kilinski. Né à Posen en 1760, il embrassa la profession de cordonnier et se rendit à Varsovie pour y faire son apprentissage; ses affaires prospérèrent, et la révolution de 1794 le trouva à la tête d'un établissement considérable et propriétaire de deux maisons à Varsovie. Sa probité, son bon sens et un patriotisme à toute épreuve lui avaient concilié tous les cœurs, et les bourgeois de Varsovie le nommèrent à l'unanimité membre du conseil municipal.

Kilinski frémissait de honte et de colère à la vue du joug qui pesait alors sur la Pologne; Igelstrom, digne satellite de l'infâme Catherine, dictait la loi à Varsovie. La fermentation était générale, et une étincelle devait suffire pour allumer un vaste incendie; les Russes ayant pris la résolution hardie de licencier les restes de l'ancienne armée polonaise, cette mesure provoqua un soulèvement général.

La nouvelle des événements de Cracovie et des premiers succès de Kosciuszko se répandit à Varsovie au milieu de la joie et de l'effervescence générales. Igelstrom, entendant l'orage gronder sur sa tête, crut le détourner en déployant une grande énergie; des mesures violentes ne firent au contraire que précipiter l'explosion. La garnison polonaise de 24,000 hommes fut réduite à 1,700. Les patriotes furent jetés dans les cachots, et tout fut préparé pour un grand projet qui devait consolider à Varsovie la domination moscovite.

La fête de Pâques approchait, et Igelstrom voulait profiter du moment où les offices divins appellerait aux églises la population tout entière, pour s'emparer de vive force de l'arsenal gardé par les débris de l'armée polonaise; des canons cachés dans le voisinage de chaque église devaient être braqués contre leurs portes à un signal convenu, et le peuple ainsi contenu n'aurait pu courir à la défense de l'arsenal. Le secret de cet in-

linski de politesses. Nous donnerons ici un extrait des Mémoires de Kilinski, qui se rapporte à la scène dont nous venons de parler :

« Ami lecteur, je l'avoue que la joie de lui avoir échappé au moyen d'une si ingénieuse excuse, m'a fait comme si j'étais de nouveau au monde... J'étais déjà résolu de le frapper de mon poignard, et de m'ôter la vie ensuite; mais le bon Dieu nous sauva tous les deux de la mort, en me conservant encore pour lui présenter un jour mes amis qu'il avait le désir de connaître, et pour lui apprendre ce que peut un cordonnier polonais, dont le corps et l'âme n'ont rien qui lui soit inférieur. Mais combien n'avons-nous pas de despotes, continue-t-il, qui, persistant dans leur aveuglement et dans leur orgueil, semblent ignorer toujours qu'ils peuvent être vaincus par l'homme de néant? Et pourquoi? parce qu'il est leur égal corps et âme... Or, nous verrons ci-après comment il fuyait devant moi, cordonnier de Varsovie, car il aurait indubitablement tremblé en ma présence et devant la vertu que j'avais dans mon cœur. »

Trois jours avant l'explosion, arrivèrent dans la maison de Kilinski plusieurs officiers polonais, les plus actifs de la conjuration. Cinq de ces officiers lui étaient personnellement connus, à savoir : le capitaine d'artillerie Linowski, le porte-enseigne Laskowski, le lieutenant d'infanterie Suchorzewski, le lieutenant des carabiniers Kecki, et le colonel Wengierski. Kilinski se rend avec les conspirateurs dans une maison attenante au couvent des Jésuites, et monte avec eux dans une petite chambre au troisième étage. « Citoyen, lui dit alors un des conjurés, notre intention est de prévenir les massacres médités par nos oppresseurs, et d'épargner à la capitale la honte d'être plus long-temps immobile spectatrice de la lutte qui s'engage pour la défense de nos droits les plus sacrés; voici les ordres infâmes qu'un commandant dévoué aux Russes vient de nous transmettre. Il est question de fixer un jour pour le carnage de nos concitoyens. Est-ce des enfants de la Pologne qu'ils espèrent obtenir un criminel appui pour un pareil sacrifice? Plutôt mourir que de prêter nos bras au meurtre de la patrie! Citoyen! nous sommes sûrs que vous partagez nos sentiments; mais c'est un concours plus actif que nous vous demandons. Votre ascendant sur le peuple est immense, les distinctions honorables dont il vous a revêtus en sont le témoignage. Promettez-nous de vous placer à sa tête à l'heure du danger; il ne nous manque qu'un mot d'ordre de votre part.

La Hollande, si c'était à elle seule à prononcer, accepterait. La nécessité lui en fait une loi, et l'avantage immédiat, qu'elle tirerait de son adhésion est palpable; mais son gouvernement, qui parle plus haut qu'elle, s'oppose à toute espèce d'accord, hors celui dont l'impossibilité, quant à l'exécution, est prononcée.

Qui l'emportera, de l'obstination du roi ou du salut de l'état? Si les Hollandais mettent l'intérêt ou plutôt le caprice de Guillaume au-dessus de leurs propres intérêts, si l'éclat et la prétendue dignité de la dynastie régnante leur paraissent devoir l'emporter sur le vœu de la nation, la prospérité du commerce et l'existence du peuple, il faudra nécessairement en venir aux armes.

La cour de La Haye provoque à la guerre, et l'insurrection belge, comme on l'y appelle, sans la désirer, ne la craint pas cependant; elle y voit un moyen de terminer enfin, après huit ans de dépenses ruineuses, d'hésitations et d'incertitudes démoralisatrices, le statu quo qui assez long-temps a trahi la peur que tout le monde a de tout.

Si la voix de la raison l'emporte, c'est-à-dire si aucune passion étrangère ne se mêle au différend pour empêcher l'un ou l'autre des deux peuples de ne consulter que son propre bon sens, ils s'entendront sans peine et sans délai, parce que c'est pour eux un véritable besoin, et qu'aucun obstacle sérieux et réel ne s'y oppose. Le gouvernement belge, loin d'y être contraire, facilitera cet arrangement avec joie. Quant à la maison d'Orange, elle en prendra son parti ou quittera la place.

Résumons-nous. Les Belges sont prêts à signer la paix avec la Hollande aux conditions suivantes: intégrité du territoire révolutionné et affranchissement de toute espèce d'entraves sur leur marine militaire et marchande; paiement de leur juste part dans la dette, et, en sus, d'une indemnité à fixer pour le Luxembourg et le Limbourg.

Ils sont prêts aussi à courir les chances de la guerre. Cette guerre commencera le jour où l'on tenterait d'exécuter par la force les décisions de la conférence contre l'une ou l'autre des provinces dont le traité des vingt-quatre articles dépouille la Belgique. Appelant également à la force, le peuple et l'armée belges repousseront les soldats de Guillaume ou de ses alliés qui, en son nom, au nom de la confédération germanique ou de la conférence de Londres, violeraient leur sol et prétendraient leur imposer une loi qu'ils n'acceptent pas et des sacrifices d'hommes auxquels ils ne se soumettront jamais.

DE POTTER.

EVACUATION D'ANCÔNE.

Le *Journal des Débats* n'était que trop bien informé. Ancône va être évacuée par nos troupes. Voici ce qu'on nous écrit de Toulon, le 9 novembre :

Le vaisseau le *Diadème* et les corvettes de charge le *Tarn* et l'*Egérie* ont reçu par le télégraphe l'ordre de partir demain 10 novembre. Ces vaisseaux sont destinés à ramener en France la garnison française qui occupe Ancône.

A cet effet, 1,750 hamacs ont été embarqués à bord du *Diadème* et des deux corvettes. Les commandants des trois navires se sont rendus ce matin chez l'amiral-préfet où ils ont reçu leurs dernières instructions. Ce soir, on embarquera les objets de literie qui n'étaient pas encore terminés, et demain les vaisseaux mettront à la voile pour leur destination. Cette nouvelle produit une vive sensation à Toulon. (Commerce.)

Les débitants de boissons de la ville de la Guillotière et des Brotteaux, au nombre de quatre cent trois, viennent d'adresser à la mairie de cette commune une pétition pour profiter du bienfait de l'article 35 de la loi de 1832, qui autorise chaque commune à établir une taxe unique aux entrées, et à supprimer l'exercice, dont les formes inquisitoriales et vexatoires ne sont plus, disent les pétitionnaires, en rapport avec les principes de liberté d'un gouvernement représentatif.

Les pétitionnaires ajoutent : Depuis 1832, la ville de Lyon jouit des bienfaits de la nouvelle loi; depuis le 10 octobre, la mairie de la Croix-Rousse a arrêté que ses administrés jouiraient des mêmes avantages au 1^{er} janvier 1839.

Si la ville de Lyon et celle de la Croix-Rousse ont cru juste de soulager un peu le pauvre de l'impôt qui pesait sur son vin, en faisant supporter cet impôt par tous les habitants, vous ne voudrez pas que les autorités de ces villes vous dépassent par leur philanthropie, et que la ville de la Guillotière ne profite pas du bénéfice de la nouvelle loi.

Vous ne vous laisserez pas épouvanter ni tromper sur la taxe qui devra être perçue aux barrières, et que les employés de la régie

Secours! secours! citoyen, la patrie vous le demande avec nous!

A la suite de cette ouverture, on lui découvre le plan de l'insurrection, les mesures prises, le jour marqué, les signaux convenus. Le cœur de Kilinski battait vivement au récit de cette communication; son enthousiasme était au comble; il aurait voulu parler, mais son émotion était trop forte. On lui fait alors prêter serment; un des conjurés tient un crucifix, gage de la foi; un autre un poignard destiné à punir le parjure; un troisième déroule à ses yeux une liste de 50,000 conjurés, et Kilinski, d'un ton solennel, prononce les paroles suivantes :

« Je jure à Dieu, à l'univers, à la nation, au commandant suprême de notre force armée, Kosciuszko, d'être toujours le défenseur fidèle de ma patrie, de voler à toute heure à son secours, d'obéir aux ordres supérieurs, de ne faire aucun tort à mes concitoyens dans la prochaine révolution, et de ne pas permettre que les autres en fassent; de garder religieusement le secret de la conjuration, et de ne la dénoncer jamais au pouvoir. Je m'engage en outre à faire participer tous mes amis à la présente association, à préparer tous les moyens possibles pour faire réussir l'insurrection, à venger sur l'ennemi les malheurs d'un des nôtres pourrait tomber victime; en cas de trahison de ma part, je consens à subir la peine la plus infamante. Ainsi, Dieu me soit en aide, et le martyr de son fils! »

Les conjurés se séparèrent pour prendre toutes les mesures nécessaires au succès de l'insurrection qui devait éclater le surlendemain, c'est-à-dire le jeudi-saint 17 avril 1794.

« Ma mission, dit Kilinski dans ses Mémoires, ne fut pas une chose peu embarrassante pour un pauvre diable comme moi. On ne m'avait chargé ni plus ni moins que de commander en chef la population de Varsovie. Belle besogne pour un homme étranger à toute tactique militaire! Toutefois je me suis convaincu depuis que ce n'est pas la tactique seule qui fait triompher, que soutenir le contraire était un mensonge; un grand nombre de ceux qui chez nous possédaient la tactique se cachèrent, et nous autres gens sans tactique nous figurâmes franchement sur la scène. Or, je n'ai fait moi-même que suivre l'exemple de ce frère, cordonnier de Rome, qui, sans autre instruction que celle relative à la confection du soulier, sut cependant donner de la tablature aux ennemis de son pays. Par conséquent je me déterminai, quoi qu'il arrivât, à prendre le commandement en chef. »

(La suite au numéro prochain.)

auront le soin de vous exagérer; cette augmentation ne sera pas sensible. A Lyon, elle ne fut que de 84 c., moins d'un centime par litre. A la Croix-Rousse, elle n'a été que de 43 centimes par hectolitre.

Le conseil de notre commune ne saurait repousser les moyens que la loi lui donne d'égaliser les charges entre les habitants de la même ville.

La demande des débitants de la Guillotière et des Brotteaux est juste; elle tend à égaliser les charges et à supprimer un mode de perception dont on a depuis long-temps reconnu les abus. Nous ne pouvons qu'engager le conseil municipal de cette commune à y faire droit.

Les plaintes contre la négligence avec laquelle se fait le service de la voirie sont devenues générales à l'approche de la mauvaise saison. Nous avons enregistré dernièrement les réclamations de plusieurs habitants de l'arrondissement de l'ouest; on nous en adresse de nouvelles aujourd'hui, non plus sur la malpropreté des rues, car c'est un parti pris par l'autorité de ne pas s'en occuper, mais sur l'encombrement des quais, et particulièrement des quais St-Antoine et des Célestins, où les nombreuses voitures en chargement qui y stationnent une grande partie de la journée, rendent cet encombrement tel qu'il est des magasins situés près des maisons de roulage dont il est très-difficile d'approcher, et dont la devanture se trouve presque complètement masquée. Nous n'avons pas à nous occuper du tort que cet état de choses peut causer aux parties lésées; mais ce que nous devons dire dans l'intérêt de tous, c'est que le soir, surtout, les passants sont fréquemment victimes de fâcheux accidents occasionnés par les charrettes et les marchandises, les caisses et les ballots déposés sur la voie publique, et que l'obscurité empêche d'apercevoir.

L'autorité ne pourrait-elle pas remédier à de pareils abus? (Réparateur.)

EXPOSITION

DES PRODUITS DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE EN 1839.

Ordonnance du roi.

Art. 1^{er}. Une exposition des produits de l'industrie française sera ouverte à Paris, le 1^{er} mai 1839, dans le grand carré des Champs-Élysées.

Art. 2. Aucun produit ne sera exposé qu'il n'ait été admis par un jury nommé à cet effet par les préfets dans chaque département.

Art. 3. Un jury central sera nommé à Paris par notre ministre des travaux publics, de l'agriculture et du commerce. Ce jury jugera du mérite des objets exposés. Après son rapport, nous nous réservons de décerner, à titre de récompenses, des médailles d'or, d'argent et de bronze.

Art. 4. Les préfets, sur l'avis des jurys départementaux, feront connaître les artistes qui, par des inventions ou procédés non susceptibles d'être exposés séparément, auraient contribué aux progrès des manufactures depuis l'exposition de 1834. Ces artistes pourront avoir part aux récompenses.

Nous, conseiller-d'état, préfet du Rhône,

Vu l'ordonnance du roi, en date du 27 septembre dernier, portant qu'une exposition publique des produits de l'industrie française sera ouverte à Paris, le 1^{er} mai 1839, dans le grand carré des Champs-Élysées;

Vu la circulaire de M. le ministre des travaux publics, de l'agriculture et du commerce, en date du 9 octobre dernier;

Arrêtons :

Art. 1^{er}. A compter du 15 novembre courant, depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures du soir, un registre sera ouvert à la préfecture du Rhône, bureaux de la 2^{me} division, pour l'inscription des artistes, des manufacturiers et fabricants de ce département qui désireront concourir à l'exposition des produits de l'industrie. Ce registre sera clos le 31 décembre 1838.

Art. 2. Chaque manufacturier qui se présentera pour faire sa déclaration, déposera une note indiquant les objets qu'il se propose d'exposer, l'étendue de la fabrication, le nombre des ouvriers et leur salaire, la nature et l'origine de la matière première, les débouchés et le prix auquel la marchandise est établie.

Art. 3. Les objets présentés par les artistes, manufacturiers ou fabricants, seront soumis à l'examen d'un jury chargé de prononcer sur leur admission.

Fait à Lyon, le 14 novembre 1838.

Le conseiller-d'état, préfet du Rhône,
J. C. RIVET.

A dater d'aujourd'hui 16 novembre, le prix du pain est fixé comme il suit : pain ferain, 8 sous et 3 liards le kilog.; pain de ménage, 7 sous et 3 liards le kilog., et le pain à vendre sur les marchés, 6 sous et 1 liard le kilog.

On lit dans le *Journal de St-Etienne* :

Un événement bien malheureux est venu cette semaine attrister la commune de Vivans. Deux malheureux manouvriers qui se sont laissés prendre sous une masse énorme de sable qu'ils extrayaient pour le service du chemin communal de Vivans, sont morts des suites de ce terrible accident. En général, les manouvriers employés à de pareils travaux ne prennent pas les précautions nécessaires pour leur propre sûreté. La presse signale journellement des exemples qui devraient profiter, mais qui ne profitent guère. Il est vrai que les gens de la campagne ne lisent guère. Cela vaudrait pourtant mieux que de se disputer et de se battre au cabaret, comme cela n'arrive que trop fréquemment.

On lit dans le *Patriote jurassien* :

DÉSORDRES ADMINISTRATIFS.

Le clergé n'a jamais perdu son influence dans nos campagnes. Un moment, après la révolution de 1830, on a pu croire que la France échappait pour toujours au joug sacerdotal. Erreur profonde! On ne tarda pas à être désabusé sur ce point comme sur tant d'autres. Les tendances absolutistes du clergé catholique devaient admirablement servir les projets réactionnaires que l'on devait réaliser plus tard. Aussi n'avons-nous plus rien à reprocher à la Restauration.

Voyez plutôt M. Barthe et M. Salvandy s'efforçant à l'envi l'un de l'autre d'inaugurer le pouvoir sacerdotal sur le piédestal d'où la révolution l'avait renversé; voyez le ministre de l'instruction publique déléguant ses pouvoirs aux évêques et leur confiant avec empressement la mission d'inspecter et de censurer les collèges royaux. Les faits s'accumulent, les révélations surgissent chaque jour dans la presse. On sait maintenant que dans certains collèges les tracasseries inquisitoriales ont recommencé, que les billets de confession reprennent faveur, etc. Quand de telles choses se passent dans les établissements universitaires, en face des autorités qui ferment les yeux, si elles ne provoquent pas elles-mêmes ces mesures odieuses qu'on a reprochées avec tant d'énergie au gouvernement de Charles X, on devra facilement comprendre que dans les campagnes ces désordres aient acquis bien plus de gravité et soient surtout plus répandus.

En effet, et le département du Jura, n'en déplaise à M. le préfet, est un de ceux où l'action subversive des influences cléricales s'exerce plus librement, et entraîne avec elle plus de résultats déplorables. Un grand nombre de communes sont ainsi déchirées par des divisions intestines, troublées par une confusion de tous les pouvoirs qui sème la perturbation dans les affaires et les intérêts communaux, et l'irritation dans les esprits. Le curé est souvent l'agitateur qui met en lutte maires, adjoints, conseils municipaux et instituteurs. La commune est divisée ainsi que ses administrateurs; de là des actes arbitraires, des illégalités, des abus, des contraventions, des délits, presque toujours impunis.

Et puis M. le préfet aurait-il le temps de s'occuper de ses administrés? N'est-il pas plus urgent pour lui d'intenter quelque petit procès à l'usage du *Patriote jurassien*, de livrer celui-ci, pieds et poings liés, aux lois de septembre, et de lancer M. le colonel Desvernois en travers de la pétition électorale? Les préoccupations politiques absorbent tous les instants de M. le préfet du Jura; on serait malvenu en ce moment à lui parler d'administration.

Aussi n'est-ce pas à lui que nous nous adressons, mais bien à l'opinion publique, à nos concitoyens devant lesquels nous nous portons accusateurs à notre tour. Ils jugeront ceux qui gouvernent notre département.

Ils auront d'abord à leur demander pourquoi l'enseignement mutuel est tombé successivement partout où il s'était établi après la révolution de juillet; pourquoi à Dôle et à Lons-le-Saunier l'administration a réservé toute sa sollicitude, tous ses bienfaits pour l'école des frères ignorants, qu'elle a exclusivement encouragés, choyés, rentés, subventionnés, honorés et préconisés. On se rappelle qu'à Orgelet, il y a un an, le curé, secondé par le maire, est parvenu, à force d'intrigues et de persécutions, à éloigner l'instituteur qui y avait été appelé par le conseil municipal, et qui est venu se réfugier à Lons-le-Saunier sous la protection d'une administration plus éclairée et plus indépendante; on se rappelle que le *Patriote* a déjà entretenu ses lecteurs de la lutte soutenue par M. Buffet, principal du collège de Saint-Claude, contre le curé; eh bien! à ces faits déjà anciens, nous en avons d'autres à ajouter.

L'enseignement mutuel a succombé à Arinthod sous les intrigues du curé; en décriant l'instituteur qui le dirigeait, en effrayant par ses menaces de refus de communion les élèves qui le fréquentaient, il a facilement réussi à le faire désertier au profit d'un établissement dirigé par des professeurs en soutane et en rabat. Dès lors, abandonné et forcé de se retirer, l'instituteur, M. Ecoiffier, vint établir une école à Thoiria, où il trouva les mêmes tracasseries, les mêmes animosités, la même opposition. Le pouvoir sacerdotal était encore là avec sa haine persévérante, son intolérance brutale et sa férule ignoble. La femme de M. Ecoiffier fait partie d'une secte religieuse connue dans nos montagnes sous le nom d'*incommuniants*; un de ses enfants n'a pas été baptisé, la mère s'y étant opposée; il n'en faut pas tant pour être mis au ban de la commune par un curé de campagne. Aussi, c'est en vain que M. Ecoiffier a ouvert à Thoiria une école primaire, c'est en vain que, présenté par le conseil municipal, et s'appuyant de longues années de services dans l'enseignement et de certificats honorables, il sollicite un brevet d'instituteur communal, le curé ne le veut pas et détourne par toutes sortes de moyens les enfants de fréquenter son école; dans ses sermons il va jusqu'à nommer et dénoncer l'instituteur en menaçant les parents de refuser la première communion aux enfants qu'il instruit. Escorté par le maire, qui lui sert d'estafier, il essaya même de faire fermer l'école; mais M. Ecoiffier résista.

Le conseil municipal de Thoiria a demandé plusieurs fois la révocation du maire, qui, dit-il, perçoit arbitrairement les deniers de la commune, sans en rendre compte, et dont l'administration est entachée d'illégalités et de prévarications. Il paraîtrait même que, consacrant un abus enraciné dans beaucoup de localités où les curés se permettent encore de prélever une dîme sur toute récolte en blé et en bois, et s'en vont de porte en porte quêter même de l'argent, le maire et l'adjoint auraient escorté le curé dans une de ces visites domiciliaires, et auraient forcé les résistances qu'il rencontrait quelquefois. Ces faits sont consignés dans plusieurs délibérations prises par le conseil municipal, et ont été dénoncés au préfet qui n'en a tenu compte sous prétexte que le conseil municipal s'écarterait de la question qui lui avait été posée.

Aussi le conseil municipal sert-il parfois de texte aux sermons du curé qui ne craint pas, au lieu d'homélie évangélique, de lancer une petite diatribe contre les magistrats municipaux.

A cette récapitulation, nous ajouterons un dernier fait. La commune de Soucia, desservie par le curé de Thoiria, ayant fait acquisition d'un nouveau cimetière, la croix qui existait dans l'ancien fut transportée dans celui-ci. Mais le curé, nonobstant les ordres du maire de Soucia qui avait reçu les instructions du préfet, fit faire une autre croix avec le produit de quelques quêtes et la fit planter dans l'ancien cimetière, malgré l'opposition du maire qui était accouru, décoré de ses insignes, accompagné de quelques membres du conseil et escorté de son garde-champêtre. En définitive, M. le maire eut tort, la croix resta plantée, et le pouvoir municipal courba la tête devant le pouvoir sacerdotal.

La matière est abondante. Nous pourrions, sans l'épuiser, citer encore beaucoup d'exemples de ce genre; mais, cette fois, nous nous arrêtons là.

Que font-ils maintenant les vieux libéraux qui ont fait une si rude guerre au jésuitisme de la Restauration? Ils se taisent, parce qu'ils sont repus, parce qu'on les a galonnés sur toutes les coutures, parce qu'on les a chamarrés de croix et de cordons, parce qu'enfin ils ont obtenu tout ce qu'ils voulaient. Comme l'ex-carbonaro Barthe, ils se sont faits les patrons des jésuites vieilles et nouvelles, des prétentions cléricales et des influences de sacristie. Les tartufes de toutes les couleurs sont faits pour se comprendre et se donner la main; mais les uns et les autres pourraient-ils trouver encore des dupes à exploiter? Non, le temps est passé; c'est pourquoi le pays demande une réforme électorale; c'est pourquoi aussi les jongleurs politiques qui l'ont si souvent trompé crient si haut et si fort contre les pétitionnaires. Ils comprennent qu'il n'y aurait plus de place pour eux dans une représentation nationale plus large et plus féconde, et qu'ils en seraient impitoyablement éconduits au milieu des sifflets et des huées.

Paris, 14 novembre 1838.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

A partir de demain, M. Lhéritier (de l'Ain) cesse d'être rédacteur en chef du journal le *Bon Sens*; ses collaborateurs se retirent avec lui. C'est la deuxième fois depuis trois mois que le *Bon Sens* est abandonné par tous ses rédacteurs à la fois.

— La démission de Mgr l'évêque de Digne est définitivement acceptée par le gouvernement et par le souverain pontife. Les vicaires-généraux ont déjà publié, sous la date

1er novembre, un mandement par lequel ils annoncent fidèles leur prise de possession.

On nous annonce que le départ des Français et des trichiens des états pontificaux a été fixé aux derniers de novembre. On attendra jusqu'au dernier moment pour l'annoncer officiellement dans le *Moniteur*.

— MM. Fulchiron, Vitet et Jars, membres de la chambre des députés, étaient encore à Rome dans les premiers jours de novembre; mais ils se préparaient à partir pour retourner en France, afin d'y arriver avant l'ouverture de la session. M. Thiers était déjà parti. Il est attendu à Paris dans une seconde quinzaine de novembre.

— M. James Rothschild, qui se trouve aussi à Rome, doit rester quelque temps pour rétablir sa santé.

— Par ordonnance royale du 8 novembre, un capitaine de vaisseau a été nommé gouverneur du Sénégal et de ses dépendances.

— Le gouvernement de la reine d'Espagne ne se lasse d'implorer les secours de la France pour mettre un terme à la situation déplorable de son royaume. Nous apprenons qu'une nouvelle démarche a été faite ces jours-ci par l'ambassadeur d'Espagne, mais elle n'a pas eu plus de succès que les précédentes.

— On assure que les mutations diplomatiques publiées hier vont être suivies de changements plus importants dans les grandes ambassades.

— Le *Moniteur* contient, sous la date du 12 novembre, deux ordonnances de promotions dans l'ordre judiciaire.

Une troisième ordonnance de la même date autorise la société d'assurance mutuelle contre la grêle formée aux Andelys pour le département de l'Eure.

— On assure qu'une ordonnance sur les collèges communaux doit prochainement paraître, et que dans ce nouveau factum M. Salvandy, de sa propre volonté, impose aux villes des conditions assez gênantes pour l'établissement et l'entretien de leurs collèges.

— Le 31 octobre, à midi, les salves des forts et des vaisseaux dans le port ont annoncé aux habitants de Lisbonne la naissance d'un prince. Le baptême devait avoir lieu le 12 novembre. Au départ du paquebot, dona Maria et son fils se portaient bien.

— M. Lacave-Laplagne, ministre des finances, a été élu par les électeurs cantonnaires de Riscle membre du conseil-général du Gers.

P. S. — On nous assure à l'instant que M. le marquis de Dalmatie va être décidément envoyé à Berlin, M. Bresson à Vienne, et M. de St-Aulaire à Londres. Mais ces diverses mutations sont encore retardées par le refus de M. Sébastiani de donner sa démission comme ambassadeur de Londres.

MOUVEMENT DE LA RÉFORME.

Plusieurs pétitions sont signées à Bonnetable en faveur de la réforme électorale. Outre celle adoptée par la garde nationale de Paris, et qui obtient des adhésions nombreuses dans le département de la Sarthe, quelques électeurs en ont formulé une autre dans ces termes :

« Messieurs les députés,
La France entière éprouve le besoin d'une réforme électorale.
Nous demandons que tout Français sachant lire et écrire, payant une patente ou un impôt foncier quelconque, soit électeur.
— La pétition pour la réforme électorale se signe à Paris chez M. Séguin, marchand de nouveautés, rue du Faubourg-St-Honoré, 130.

— On écrit de Langeac :
« L'impulsion donnée par la garde nationale de Paris à l'occasion de la réforme électorale se propage si rapidement que les susceptibilités ombrageuses du pouvoir s'en sont émues. Tout récemment, et cette scène a dû assurément se reproduire ailleurs, le maréchal-des-logis de la gendarmerie s'est introduit brusquement chez le dépositaire de la pétition, et presque sans préliminaire lui a demandé, au nom du préfet, si elle avait été bien accueillie, quel était le nombre des signataires et quel titre ils prenaient.

« Cette visite constitutionnelle a produit le meilleur effet, car avant la fin de la journée plus de cent signatures se sont jointes à celles des officiers de la garde nationale, de la majorité du conseil et de la plupart des électeurs; et, sous ce rapport, nous devons des remerciements à M. Legoux et au conseiller dont il a fait sa nymphe Egérie.

COLONIE D'AFRIQUE.

On lit dans le *Toulonnais* :
Nous recevons la lettre suivante qui mérite de fixer l'attention de nos lecteurs :

M. le rédacteur du *Toulonnais*,
Abd-el-Kader n'existe plus. Il a été tué ou fait prisonnier par le marabout d'Ain-Madi. Le système arabe a prévalu, et le maréchal Valée a organisé dans ce sens la province de Constantine. Les colons affluent en Afrique, et une population européenne va bientôt exploiter le sol fertile et dépeuplé de l'Algérie. Voilà les nouvelles que j'apprends à mon arrivée à Toulon. Permettez-moi d'en examiner les conséquences d'après ce que j'ai vu moi-même et les impressions que j'ai rapportées d'Afrique.
Abd-el-Kader, mort ou prisonnier de Tedjini, laisse la nationalité arabe sans chef. Son génie fondateur et réformateur était une exception en Afrique; la nation arabe retombera dans le néant pour n'en pas sortir de quelques siècles peut-être. Ce que je vous dis là, monsieur le rédacteur, je ne l'avance pas légèrement. Il est dans la destinée des peuples de s'élever ou de s'abaisser selon qu'ils sont gouvernés par des hommes supérieurs ou par des hommes ordinaires, et Abd-el-Kader était un marabout d'un grand génie; il avait l'étoffe de ce qu'on appelle dans les gouvernements monarchiques un usurpateur, comme le furent Hugues Capet et Napoléon, et dans les sociétés républicaines un réformateur. L'émir de Mascara était pour la nation arabe un envoyé de Dieu, et cela devait être; pour la France ce n'était qu'un centre de pouvoir qui pouvait seul, aux yeux de nos gouvernants, assurer l'exécution d'un traité. Après avoir ainsi établi la position respective de la nation arabe et de son chef, et celle de la France vis-à-vis de ce peuple et de son dictateur, permettez-moi d'examiner les conséquences de la chute d'Abd-el-Kader. Je ne mets point en doute sa mort ou sa détention, ce qui est synonyme en Afrique, parce que les Arabes de Mi-

liana, ses plus fermes soutiens, qui, comme vous le dites, prenaient soin d'exalter ses exploits et de cacher ses défaites, ont annoncé cet événement funeste pour eux.

Pour tout homme qui a fait une étude approfondie de l'Afrique dévastée et dépeuplée par ses conquérants, elle qui fut autrefois si peuplée et si fertile, et qui ne présente guère aujourd'hui que des débris de villes et de monuments, que des montagnes déboisées en grande partie et des plaines incultes faute de bras; pour celui qui a vu de près sa population hétérogène, n'ayant d'autre intérêt commun que la défense d'une même religion, d'autre bonheur que la sobriété et la possession de quelques bêtes bovines ou à laine, d'un cheval et d'armes de guerre, l'Afrique s'est présentée d'abord comme une conquête facile.

En effet, avec une petite armée bien commandée, avec des chefs habiles, la France aurait aisément succédé au dey d'Alger, sous la seule condition d'entretenir trois colonnes de 4 à 5,000 hommes pour parcourir tous les ans les provinces et protéger les collecteurs d'impôts, et de payer des chefs indigènes chargés d'administrer les divers districts. 6,000 hommes auraient suffi pour occuper cinq à six points du littoral, et l'Afrique aurait payé les dépenses de cette occupation. La politique incertaine du gouvernement n'aurait jamais atteint ce but en supposant même qu'aucun obstacle sérieux ne se fût présenté.

Mais du sein de la nation arabe a surgi un homme qui avait compris tout le parti qu'on peut tirer d'un peuple réuni en corps de nation et défendant son pays et sa religion. Abd-el-Kader avait proclamé la nationalité arabe, et les descendants du peuple égyptien, sortis d'un long et pénible sommeil, avaient mesuré toute l'étendue des obligations que leur imposait leur résurrection; de là les triomphes de l'émir de Mascara et la lutte prolongée que ce chef a soutenue contre la France.

Sans chef supérieur, les Arabes auraient courbé la tête sous le joug de la France; avec un général courageux, un chef habile, ils pouvaient se constituer en nation forte et puissante. Entre la position d'un peuple subjugué et celle d'un peuple dominateur, il n'y avait pas à balancer : tous les Arabes se rangèrent sous la bannière de l'émir. Vous savez, monsieur le rédacteur, ce qui est résulté de cet état de choses. Abd-el-Kader, quelquefois vaincu sans perdre de sa puissance, quelquefois victorieux, était parvenu en peu d'années à signer deux traités avec la France. Dans le dernier, celui de la Tafna, il nous avait empiisonnés autour d'Alger, d'Oran, de Mostaganem et d'Arzew, interdisant toute communication par terre entre les provinces, se réservant les parties les plus fertiles du pays, telle que la vallée de Chélli, et prenant un repos nécessaire pour organiser et consolider sa puissance, se créer des ressources et étendre son pouvoir vers le sud, et jusque dans la province de Constantine, vers la frontière du désert. L'émir avait très-bien compris que, malgré lui, nous resterions maîtres du rivage, et il ne négligeait rien pour mettre en pratique cette pensée qu'il avait si souvent exprimée : « A vous la mer, à moi la terre. »

On peut se faire une idée exacte du royaume qu'Abd-el-Kader convoitait. L'Algérie a 200 lieues de côtes et une largeur moyenne de 100 lieues, y compris les premières oasis du désert dont nous ignorons presque l'existence qui s'est révélée par l'expédition d'Ain-Madi. Ce pays a donc une surface de 20,000 lieues carrées. Si Abd-el-Kader reconnaissait que les côtes devaient nous appartenir, et que nos lignes pouvaient être portées à dix lieues, il lui restait encore un royaume de 18,000 lieues carrées, renfermant les bassins les plus fertiles, les seules montagnes boisées, et une population de deux à trois millions d'habitants; car tous les Arabes auraient insensiblement abandonné notre territoire pour se fixer sur le sien, comme ils l'ont fait dans la plaine de la Mitidja et dans les environs d'Oran et de Mostaganem.

Cet édifice, auquel Abd-el-Kader avait employé toutes les ressources de son vaste génie, s'est écroulé avec lui parce qu'il ne reposait pas encore sur des bases solides, et que l'émir en était la clé de voûte. La France rentre, par l'effet de cet événement, dans la position qu'elle s'était faite avant l'apparition de l'émir de Mascara, modifiée par les avantages suivants : la création de points militaires importants à quelques lieues des côtes, les résultats du contact des Arabes avec les Français, et l'opinion que les lieutenants de l'émir ont de notre force et de nos ressources, la moralisation des Arabes qui avait fait une des principales occupations d'Abd-el-Kader, enfin le besoin de repos qui se fait sentir partout après les tourments de la guerre. La position de la France est donc bien belle! Notre gouvernement saura-t-il en tirer parti? Ses antécédents ne peuvent guère rassurer le pays.

L'organisation du beylick de Constantine est un essai qui peut ne pas être heureux, mais dont les résultats seront peut-être aussi avantageux à la France. Il faut attendre du temps la solution de cette question.

Mais, dans tous les cas, la colonisation par les indigènes serait longue et difficile; il faudrait tout attendre de la civilisation, et les mœurs des musulmans se prêtent peu aux modifications qu'il faudrait introduire dans leur état social.

Or, la civilisation et la colonisation seront préparées par les routes que nos troupes traceront; mais elles ne seront importées que par des colons européens qui se mettront avec les habitants du pays, et les dirigeront dans la culture des terres, dans l'exercice des arts et des sciences, et raviveront le commerce de l'Afrique auquel un si bel avenir est réservé.

On a dit et écrit bien des choses contradictoires sur l'Algérie et sur les Arabes; dans tout cela il n'y a de vrai, à mon avis, que la fertilité du sol et la diversité des produits utiles et précieux qu'il peut fournir, et l'aptitude des indigènes à faire fleurir les arts et l'agriculture.

Je vous ai parlé des colons; il en arrive en Afrique de tous côtés. Depuis quelque temps, chaque bateau à vapeur en apporte un plus grand nombre que le précédent bateau; mais les hommes venus en Afrique pour s'établir dans la plaine de la Mitidja, hésitent à exposer leurs familles et leurs petits capitaux dans un lieu que nos camps et nos lignes n'ont pu mettre à l'abri des invasions des Arabes. En attendant que la sécurité renaisse, ils utilisent leur temps en l'employant aux grands travaux d'utilité publique, et leur séjour en Afrique devient stérile pour la colonisation; la plaine reste dépeuplée et inculte.

Le maréchal Valée devrait prendre des mesures pour protéger les colons du dehors, et s'il n'a pas les ressources suffisantes, il devrait se hâter de les demander au gouvernement. Il est impossible qu'avec les 16,000 hommes que l'on emploie à garder notre territoire d'Alger, on ne puisse parvenir, en les répartissant d'une manière convenable, à prévenir les vols et les assassinats qui jettent la désolation dans la Mitidja. Ces troupes, en se donnant la main, pourraient presque entourer notre territoire, et empêcher les malfaiteurs d'y entrer et d'en sortir pour échapper à la punition qui les attend. S'il n'y a pas incapacité, il y a mauvaise volonté de la part du gouverneur-général.

Voilà, monsieur le rédacteur, la situation exacte de nos affaires en Algérie; il y aurait bien peu de chose à faire pour arriver à une position meilleure. Nous verrons si le gouvernement fera quelque tentative pour atteindre ce but.

Agréez, etc.

NAVIGATION SUR L'OHIO ET LE MISSISSIPPI.

La première chose qui fixe l'attention de l'habitant des rives de l'Atlantique lorsqu'il arrive à Pittsburgh, est le spectacle que présentent la variété et le nombre des bateaux. On remarque d'abord la grande berge de la taille d'un fort schooner de l'Atlantique, avec son pont élevé et de forme bizarre; ceux des bâtiments de ce genre qui pour remonter le courant exigent les efforts de vingt-cinq hommes, ne sont presque plus en usage, et quoiqu'ils fussent encore très-communs il n'y a pas plus de dix ans, on n'en voit plus que très-rarement aujourd'hui. Vient ensuite le bateau à quille d'une forme longue, étroite, élégante, et portant généralement de 15 à 30 tonneaux. Ce bâtiment est construit pour naviguer sur les bas-fonds; il est encore très-commun, et se voit surtout sur les courants qui ne sont pas encore fréquentés par les bateaux à vapeur. Les bateaux plats du Kentucky sont une espèce d'arche qui a 15 pieds de large sur 40 à 100 pieds de long, et porte de 20 à 70 tonneaux. Des familles entières se servent de ces bateaux pour descendre la rivière; ceux qu'on emploie à cet usage sont appelés *bateaux de famille*; ils sont très-spacieux et contiennent des appartements commodes et séparés, garnis de chaises, de lits, de tables et de fourneaux.

Il n'est pas rare de voir une famille nombreuse, accompagnée de ses domestiques, et emmenant avec elle ses bestiaux, tels que cochons, chevaux, moutons, volailles, etc., descendre le courant sur un de ces bâtiments, et présenter ainsi une image de l'arche de l'Écriture. On voit aussi des bateaux de 8 à 12 tonneaux, des pirogues de 2 à 4 creusées dans un seul arbre ou formées de troncs de deux arbres réunis, des esquifs de forme ordinaire, et d'autres petites embarcations qui tirent leur nom de la manière dont on les construit. Tous ces bateaux sont en grand nombre et clairement désignés par le nom qu'ils portent. Mais on trouve encore dans cette terre de liberté, d'invention et peut-être aussi de bizarrerie, de singulières anomalies qu'il serait impossible de rapporter à aucune espèce de constructions connues. Il semble que tous ces cerveaux d'hommes industrieux et inventifs repoussent comme une servitude l'obligation de construire selon une forme unique. Le canal de New-York commence à montrer aux provinces de l'Atlantique des exemples de cette variété infinie de constructions navales.

Tous ces bateaux, si différents par leurs formes, et pour la plupart si fragiles en apparence, sont destinés, dans un très-grand nombre de cas, à des voyages de 1,200 à 3,000 milles. Les bateaux à quille sont employés pour des expéditions de chasse sur différents points du Missouri, de l'Arkansas et de la rivière Rouge, à des distances tout aussi considérables; car tels sont les voyages intérieurs sur ces longs cours d'eau. Les termes de navigation y sont aussi nouveaux que les formes des bateaux, et les mœurs des bateliers ne sont pas moins étranges que leur langage. Tous leurs jours de repos se passent à table, à fumer, à boire, à chanter, et ces plaisirs sont souvent partagés par des femmes. Chaque bateau, pendant tout le temps qu'il reste au port, est muni de plusieurs violons qui jouent sans cesse, et au son desquels on voit continuellement danser les bateliers. Il ne faut pas s'étonner si cette vie, tour à tour excessivement indolente ou excessivement active, tantôt n'exigeant que peu ou point d'efforts, n'offrant aucun péril, et tout à coup laborieuse, plus périlleuse que celle des navigateurs de l'Atlantique, présente des séductions irrésistibles aux jeunes gens nés près du rivage.

Les bateliers passent devant leurs demeures dans les belles matinées du printemps; la forêt verdoyante, la douce et délicieuse température de l'air, le brillant azur du ciel de ce pays, le large fleuve à la surface unie coulant lentement le long de la forêt et emportant le bateau avec lui, composent un ensemble harmonique qui exalte les jeunes imaginations. Les bateliers dansent au son du violon sur le pont de leur bateau; ils donnent carrière à leur gaîté en s'adressant aux filles descendues sur le rivage pour jouir de ce spectacle. Le bateau glisse jusqu'à ce qu'il disparaisse derrière une pointe de la forêt; à ce moment, le cor de chasse dont tous les bateaux sont pourvus se fait entendre, et retentit au loin sur les eaux. Ces scènes, cette musique répétée par les échos du magnifique Ohio, agissent si puissamment sur l'imagination, que bien que ce spectacle se soit mille fois reproduit à mes yeux, à toutes les heures et dans toutes les situations imaginables, il a pour moi un charme toujours nouveau et toujours délicieux. Qu'on ne s'étonne donc point si la jeunesse de ces pays éloignés, élevée dans une curiosité inquiète que nourrissent encore la solitude et le silence, se dégoûte promptement, en présence des scènes si fréquemment répétées, des travaux pénibles et sans relâche de l'agriculture, et si elle saisit toutes les occasions d'embrasser la périlleuse profession de batelier.

Le goût général de la population des rives de ces longs courants pour cette profession explique son aversion pour les bateaux à vapeur, qui diminuent chaque jour le nombre des petits bateaux et des bateliers, et qui ont déjà privé 10,000 hommes de cet emploi sur les eaux de l'Ohio. Et cependant, malgré toutes ces séductions pour les yeux et pour l'imagination, aucune vie n'est aussi misérable, aussi précaire, aussi périlleuse que celle des bateliers; dans aucune carrière les hommes ne s'épuisent aussi promptement. Malgré qu'il ne se soit encore écoulé qu'un court espace de temps depuis l'origine de cette navigation, on est presque sûr d'apercevoir à chaque courbure de la rivière, et sur chaque point élevé du rivage, un grossier monument, un rustique souvenir élevé par un frère batelier, et qui atteste que là un compagnon épuisé de fatigue a rendu l'âme, ou bien qu'il s'y est noyé.

Le Mississippi et l'Ohio sont à peu près de même largeur; à leur jonction, les terres environnantes sont également marécageuses et inondées; la végétation de leurs rives a beaucoup de ressemblance, et cependant les deux rivières présentent des aspects fort différents. L'Ohio est calme et tranquille, et si ce n'est lorsqu'il est gonflé, ses eaux sont ordinairement limpides. Le Mississippi, au contraire, est toujours trouble; partout son cours est rapide et impétueux; sa surface présente des inégalités nombreuses et singulières; en plusieurs endroits l'eau s'élève dans une assez grande étendue par un mouvement violent et circulaire, avec un bruit semblable à celui d'un sifflement, et forme au-dessus du niveau comme une masse convexe qui s'écoule et se renouvelle sans cesse. On dirait que le fleuve est toujours en fureur; il arrache la terre qui borde ses rivages avec les bois qui le suivent, et va porter ces dépouilles à des distances énormes.

Il est impossible d'imaginer un travail plus difficile et plus périlleux que celui de remonter ce fleuve. Les difficultés disparaîtront bientôt, à cause de la quantité de bateaux à vapeur qui s'établissent sur le fleuve, et font, par la puissance de leur moteur, ce qu'aucune force de rames ou de voiles ne saurait faire aujourd'hui.

Voici quel est encore l'état de la navigation sur le Mississippi. Le fleuve est couvert de bateaux de toutes dimensions qui marchent à l'aide de crocs, de rames, ou par le secours d'hommes, ou de chevaux placés sur le rivage. J'ai vu au printemps, en un seul jour, jusqu'à cent bateaux arriver à New-Madrid. La joie bruyante des équipages, leurs félicitations réciproques, le tableau vivant que présentaient à bord des bateaux les nombreux animaux de toute espèce qui s'y trouvent réunis, la variété des chargements, mais par dessus tout l'idée de la longue distance que ces bateaux venaient de parcourir et de celle qu'ils avaient encore à parcourir encore, me jetèrent dans la surprise et la méditation. Il n'existe pas un seul point, sur les nombreuses rivières qui se jettent dans l'Ohio et le Mississippi, qui ne soit représenté par quelques-uns de ces bateaux; les uns apportent des bois de construction des forêts de pins du sud-ouest de New-York, les autres descendant du Kentucky sont chargés de farines, de whisky, de chanvre, de tabac, de cordages. Le Tennessee envoie les mêmes articles, et, de plus, de grandes quantités de coton; du Missouri et de la rivière des Illinois, viennent des bestiaux, des chevaux, la plupart des états de l'Ohio, et en outre de la volaille et du plomb.

Quelques bateaux sont entièrement chargés de blé, d'autres de pommes et de patates, quelques-uns de cidre, et de celui qu'on appelle royal, qui n'est autre que le cidre ordinaire dont on a augmenté la force en le faisant gélir ou bouillir. Des fruits secs et des liqueurs spiritueuses de toute espèce composent encore plusieurs de ces chargements qui présentent dans leur ensemble un échantillon des différents produits de l'industrie et de l'agriculture de tout le pays supérieur de l'ouest. Ces nombreux bateaux, qui, partis séparément de plusieurs milliers de milles, ont vogué vers un même point, couvrent un espace de plusieurs acres. Tous les animaux de basse-cour peuplent la surface de ces bateaux; on entend leurs différents cris mêlés au mugissement des bêtes à cornes.

Les matelots vont d'un bateau à l'autre, soit pour prendre des informations, soit pour se prêter mutuellement assistance dans les difficultés que présente la navigation jusqu'à la Nouvelle-Orléans. Après une heure ou

deux passées de cette manière, ils descendent à terre et vont prendre vent dans la ville; les habitants sont fort heureux si, dans le cours de la soirée, ils ne se livrent à quelques excès. J'ai vu prendre dans ce cas les mesures les plus promptes et les plus sévères. Vers minuit, tout le tumulte est apaisé. La flotte se réunit une fois à Natchez ou à la Nouvelle-Orléans, et le cours du fleuve est si considérable que les matelots qui s'y rencontrent une fois ne se rencontrent peut-être jamais.

A la pointe du jour les cors se font entendre; tout ce qui a vie à bord des bateaux est aussitôt en mouvement. Dans l'espace d'une demi-heure la flotte entière est ébranlée, et bientôt elle a disparu en rendant aux lieux qu'elle abandonne le calme qu'elle était venue interrompre. J'ai vu souvent plusieurs bateaux attachés ensemble et voguer ainsi de compagnie. Je me rendis une fois à bord d'un convoi qui se composait de huit bâtiments; la surface de cette ville flottante présentait une vaste promenade. Les équipages échangeaient leurs provisions; les uns fournissaient de la chair de porc, les autres des pommes, des noix, du cidre et des fruits secs; un des bateaux servait de boutique pour ces échanges. Les convois ne marchent pas toujours de cette manière; quelquefois les bateaux voguent séparément; mais, dans ce cas, ils se trouvent assez rapprochés pour que les équipages puissent réciproquement se faire des visites au moyen des canots.

Pendant que j'étais à New-Madrid, je vis à bord d'un bateau une fabrique d'ustensiles d'étain; tous les objets qui ont rapport à cette industrie se confectionnaient sur cette manufacture flottante, et s'y vendaient en gros et en détail. J'entendis parler alors d'une usine plus extraordinaire encore, qui descendait l'Ohio et était incessamment attendue à New-Madrid. Dans celle-ci on fabriquait des haches, des faux et tous les autres instruments de fer de ce genre; on y ferait aussi les chevaux; c'était, en un mot, un atelier de forgeron du premier ordre. J'ai vu souvent dans ce pays des bateaux qui portaient des boutiques de marchandises précieuses, lesquelles étaient rangées avec le plus grand ordre; les moins délicates des marchandises auraient pu rivaliser avec celles des bazars de New-York. On voit fréquemment aujourd'hui des navires marcher comme des bateaux à vapeur, au moyen de roues mécaniques qui sont mises en mouvement par la force d'un cheval. Au surplus, chaque printemps voit naître quelque invention de ce genre, fruit des méditations auxquelles le fermier se livre au coin de son feu pendant l'hiver.

Extérieur.

ANGLETERRE. — On mande de Plymouth au *Courier*: « Mercredi, vers une heure de l'après-midi, trois chaloupes montées par des matelots du vaisseau le *Chalam*, et portant des vivres à bord de ce navire, furent assaillies par un coup de vent des plus violents. Elles luttèrent long-temps avec quelque succès contre les vagues, mais une des chaloupes trop pesamment chargée chavira, et vingt matelots furent noyés sans qu'on pût leur porter aucun secours. Les deux autres n'arrivèrent qu'à grande peine à leur destination. Ce déplorable événement a produit à Plymouth une consternation générale. Ces infortunés laissent des enfants et des femmes qui vont se trouver privés de ressources. Les habitants de Plymouth et des environs ont aussitôt ouvert une souscription qui se couvre de signatures, et il est satisfaisant de penser que, grâce à la généreuse compassion du public, les veuves et les orphelins recevront des secours qui pourront au moins soulager leur misère. »

— **MISÈRE DES POLONAIS A LONDRES.** — Avant-hier, huit réfugiés polonais se présentèrent au bureau de police de Bow-Street, demandant à M. Twyford, le magistrat qui tenait l'audience, ce qu'ils avaient à faire pour obtenir des secours de l'association littéraire des Amis de la Pologne. Après avoir exposé l'état de misère dans lequel ils se trouvaient, l'un d'eux remit à M. Twyford une pétition ainsi conçue :

A la police générale de Londres.

A une époque où tous nos compatriotes obtiennent des secours du gouvernement de ce pays, nous, réfugiés polonais sous-signés, privés de tous moyens d'existence par le conseil de l'association des prétendus amis de la Pologne, n'ayant ni argent pour acheter du pain, ni vêtements pour nous couvrir, ni toit

pour nous abriter, nous sommes forcés de faire du tort à la société dans laquelle nous vivons et à la cause de notre malheureuse patrie, déshonorant le nom de réfugiés. C'est pourquoi nous prions les autorités de Londres de nous mettre en prison, afin de nous empêcher de commettre des actions coupables, telles que vols, meurtres, crimes qui seraient la conséquence de l'extrême misère à laquelle nous nous trouvons réduits.

Après avoir lu cette pétition, M. Twyford annonça à ces infortunés que les paroisses dans lesquelles ils demeureraient devaient venir à leur secours.

Nous avons écrit, dit l'un d'eux; mais nous n'avons reçu aucune réponse.

M. Twyford : Où avez-vous passé la nuit dernière ? Le Polonais : Les uns dans une paroisse, les autres dans une autre; mais, n'ayant pas d'argent pour nous procurer un gîte, nous nous promenons la nuit au milieu des rues.

M. Twyford : Le seul conseil que je puisse vous donner, est de vous adresser à votre paroisse pour en obtenir des secours. Sur cette observation, les Polonais saluent le magistrat et quittent le bureau de police.

Variétés.

LYON ANCIEN ET MODERNE,

Par les collaborateurs de la REVUE DU LYONNAIS, Sous la direction de M. LÉON BOITEL.

Quand nous demandons la décentralisation en matières artistiques et littéraires, nous ne prétendons pas dire que la province doit songer à rivaliser avec Paris, cet immense foyer intellectuel, sans cesse alimenté par les plus puissantes capacités en tous genres, attirées là de toutes les parties de la France; avec Paris, ce tribunal suprême, d'une autorité sinon toujours infaillible, du moins encore assez imposante, pour que les Rossini, les Meyerbeer et les plus grands artistes de l'Europe viennent lui demander comme la sanction définitive de leur renommée.

Ce que nous demandons pour la province, ce sont des tribunes où poètes, littérateurs, peintres et musiciens puissent librement essayer leurs forces, avant de s'élancer dans une plus vaste arène.

La province ne se connaît pas encore bien elle-même; elle a besoin de s'étudier, de s'analyser, de chercher sa véritable individualité. Le temps n'est pas loin, nous le croyons, où elle aussi, grâce à la presse, elle pourra juger et penser par elle-même; car elle s'aperçoit déjà que, depuis quelque temps, il lui vient de Paris force idées et jugements bien sujets à révision, sinon entièrement inadmissibles, tant le paradoxe et la manie de l'étrangeté se glissent en toutes choses. Le calme de la province, s'il ne tient pas toujours l'imagination en haleine, a cela de bon du moins qu'il laisse plus de place au bon sens, qui est quelquefois du génie.

Nous ne saurions donc accorder trop d'éloges aux efforts éclairés et persévérants de M. Léon Boitel qui, depuis longtemps, pour les poètes et littérateurs de notre cité, tient une tribune ouverte.

La *Revue du Lyonnais*, qu'il dirige depuis quelques années, a présenté déjà bien des articles remarquables à plus d'un titre. Quant à l'ouvrage que M. Léon Boitel publie, *Lyon ancien et moderne*, à en juger par les quatre premières livraisons, nous pouvons affirmer qu'il est appelé à un véritable succès, car on aura à louer et la rédaction et les gravures, et un luxe typographique vraiment digne des presses de Didot.

Dans l'histoire pleine d'intérêt de l'abbaye d'Ainay, M. Fleury La Serve a fait preuve d'une solide érudition. — Mlle Jane Dubuisson a écrit l'histoire de l'abbaye de St-Pierre d'un style ferme et coloré. — L'introduction est due à la plume élégante et facile de M. Leymarie.

En somme, cette importante publication, qui sera l'histoire vivante et pittoresque de Lyon, mérite à tous égards de fixer l'attention, et par l'intérêt du sujet et par la beauté de l'exécution. C'est là une œuvre de goût qui fait honneur au zèle et au talent de M. Léon Boitel.

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 15 NOVEMBRE.

NOMBRE des ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	INTÉRÊTS ou dividend. payables.	DÉSIGNATION DES ACTIONS.	DERNIER PRIX FAIT.	COURS DU JOUR.
2,000	1,000	Juin et Déc.	Banque de Lyon, Caisse d'esc., com. de bestiaux,	1,775	
700	750		Ponts sur le Rhône, Pont de la Feuillée,	1,010	
4,500	1,000	par trimestr.	Pont Seguin, Pont de l'île-Barbe,	2,265	
450	2,000	Idem.	Pont et gare de Vaise	1,700	
500	2,000	Idem.	Eclair. gaz (Turin), Eclairage au gaz, Ce	470	
220	2,000		Perrache,	2,100	
2,550	1,000	Juin et Déc.	Eclairage au gaz, Saône-et-Loire,	975	
1,740	600		Eclairage au gaz, St-Etienne,		
1,500	1,000		Eclairage au gaz, Grenoble,	1,075	
500	750		Eclair. au gaz, trois villes du Midi,	775	
1,000	700	Décembre.	Eclair. gaz (Dijon), Bat. à vap. de Lyon à Arles,	7,900	
350	600	Idem.	Paq. à vap. (Lyon à Chalon),		
5,000	750	Idem.	Gondoles à vap. sur Saône, marc.,		
400	700	Juin et Déc.	Fonderies (Loire et Isère),	31,000	
320	5,000	Jan. et Juil.	Tréfileries et forges de Belmont (Isère),	1,200	
180	2,000	par an.	Che. de fer, Lyon à St-Etienne,		
134	5,000	Juin et Déc.	Moulins à vap. de Perrache,	4,700	
400	10,000	Jan. et Juil.	Ce géner. mines de Rive-de-Gier,	1,000	
800	1,000	Juin et Déc.	Soc. civ. d'act. min. de houille,	1,600	
2,200	800		Min. Grang. et Cul., Ce des min. del'Un.,	900	

BOURSE DE PARIS DU 14 NOVEMBRE.

Le mouvement de réaction qui avait commencé à la bourse d'hier sur la rente française a continué aujourd'hui. On attendait avec grande impatience le discours du roi des Belges.

Malgré l'article du *Journal des Débats*, les chemins de fer étaient en baisse.

Cinq pour cent.	110 80	110 80	110 65	110 65
— fin courant.	110 80	110 80	110 65	110 65
Quatre pour cent.	105			
Trois pour cent.	81 90	81 90	81 90	81 90
— fin courant.	81 95	81 95	81 90	81 90
Rentes de Naples.	102	102	102	102
— fin courant.	102	102	102	102

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSIL FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1210) Le lundi dix-neuf novembre mil huit cent trente-huit, à dix heures du matin, sur la place Louis XVI, aux Brotteaux, ville de la Guillotière, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier saisi, consistant en tables, chaises, commodes, pendule, glaces, armoire, lits garnis, batterie de cuisine, etc. DEMARE.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(1723) A REMETTRE de suite, avec un excellent achalandage, des conditions avantageuses et de grandes facilités pour le paiement.

Très-beau magasin de cristaux, verreries, porcelaines et bouteilles, situé à Dijon (Côte-d'Or), dans une rue très-passante, au centre de la ville.

On entrerait immédiatement en jouissance de ce magasin.

S'adresser, par lettre affranchie, à M^e Mazeau, notaire à Dijon, rue Vannerie, n^o 64.

ANNONCES DIVERSES.

(6033) A VENDRE pour cause de maladie. — Fonds d'épicerie bien achalandé, situé dans le quartier de Perrache. S'adresser au bureau du journal.

(6143) A VENDRE de suite pour cause de maladie. — Fonds de café situé rue Louis-le-Grand, n^o 1. S'adresser au bureau du journal.

(6135) A VENDRE pour cause de départ. — Un magasin de lingerie, mercerie et bonneterie, situé en haut de la Glacière et des Capucins, maison Mey, 22, deux entrées. S'y adresser.

Les PALPITATIONS DE COEUR, oppressions, asthmes, catarrhes, rhumes, toux opiniâtres et hydropisies générale ou partielles, sont guéris en peu de temps par le Sirop de Digitale de LABÉLONIE.

Pharmaciens dépositaires : à Lyon, M. Vernet, place des Terreaux; Tarare, M. Michel; Bourg, M. Martinet; Mâcon, M. Lacroix; Chalon-sur-Saône, M. Terrat; Roanne, M. Chervette; St-Etienne, M. Garnier-Martin; Vienne, M. Rouvière; Grenoble, M. Bouteille; Grande-Rue; Valence, M. Reboulet; Romans, M. Victor Vidal, tous pharmaciens. (3453—727)

(6138) A VENDRE. — Messagerie neuve à talon, très-légère, à neuf places, et une calèche pour la ville ou le voyage.

S'adresser chez M. Maron, peintre d'équipages, rue de la Charité, n^o 9, à Lyon.

(6136) A LOUER. — Un vaste magasin avec de grandes caves, pouvant servir d'entrepôt et d'atelier.

S'y adresser cours Morand, aux Brotteaux, magasin d'épicerie, n^o 7, à côté du café du Nord.

(6148) A VENDRE. — Deux chevaux moraves, l'un de quatre ans et demi, et l'autre de cinq, bien appareillés et parfaitement dressés pour la voiture.

S'adresser hôtel des Quatre-Nations, rue Ste-Catherine, à Lyon.

(6147) A VENDRE pour cause de départ. — Charmante GAZELLE, bien privée.

S'adresser à M^{me} Georges, traiteur, au Laurier, près du Cirque, aux Brotteaux.

(6152) A VENDRE. — Belle calèche de ville.

S'adresser, impasse de la Sphère, rue St-Joseph, chez M. Chissey, charron.

(2038) Le dépôt de la PATE PECTORALE DE RÉGLISSE A LA GOMME, de GEORGÉ, pharmacien, est toujours en dépôt chez M. MACORS, à Lyon, rue St-Jean, n^o 30. — Le prix des boîtes est de 12 sous et 24 sous, avec l'instruction.

Maladies Secrètes

ET DE LA PEAU.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les écoulements et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fluxus blancs des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.) Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. (2025)

DÉPURATIF DU SANG.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE,

COMPOSÉ

En forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine de la Faculté de Londres,

Est le remède le plus efficace pour les dartres, les éruptions, les ulcères, et toutes les maladies de la peau et du sang. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent en toute confiance avoir recours à ce remède qui purifie et adoucit le sang, et qui rétablit la santé. — Se vend au prix de 3 fr. la boîte.

Le seul dépôt à Lyon est chez Vernet, place des Terreaux, n^o 13. (2005)

GUÉRISON

DES

Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fluxus ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officinales, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. 1/4 de pinte.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n^o 23, à Lyon. (2031)

MALADIES SECRÈTES.

(574) Guérison sans rechute d'un à cinq jours des écoulements et fluxus blancs, si anciens et rebelles qu'ils soient, par la méthode unique, aussi sûre que facile, du docteur Thivaud, de Montpellier.

Dépôt chez M. Bertrand, pharmacien, place Bellecour, n^o 12, à Lyon. — A la même adresse on trouve les pilules dépuratives végétales du même auteur, pour la cure radicale des maladies vénériennes et dartreuses, quelles que soient leur ancienneté et leur opiniâtreté.